RAPSE
Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

La Lettre

N° 63
18 juin 2009

Les salariés de la Snecma, privatisée en 2005, se battent contre la cession à des groupes américains de leur « haute technologie »

Avec une première victoire

Sommaire

- ✓ Groupe Safran : luttes contre le bradage de hautes technologies .... page 2/3
- ✓ Dans les Hauts de Seine, la CGT interpelle le préfet ..... page 4/7
- ✓ Chômage : pas seulement des licenciements économiques..... page 8

Groupe Safran : deux affaires de bradage de hautes technologies qui engagent la responsabilité du gouvernement

Privatisée en 2005 après avoir fusionné avec la Sagem, la Snecma, devenue le groupe Safran, n'en finit pas de délocaliser des productions dans les pays à bas coûts salariaux ou dans la zone dollar. Pour autant, l'État français, qui possède encore 30% des actions, ne peut être quitte des décisions prises par le conseil d'administration.

Deux affaires récentes.

L'affaire de l'«aube à fan composite ».

Les salariés de la **SNECMA Gennevilliers** se sont saisis de l'occasion de la tenue du salon de l'aéronautique du Bourget, cette semaine, pour dénoncer **le bradage à une entreprise américaine d'une technologie de pointe mise au point dans le cadre d'une coopération entre l'entreprise et des laboratoires de recherche publique française.**

Cette recherche permet de remplacer les aubes métalliques par des aubes en matériau composite beaucoup plus solides et plus légères. Cette technologie de l'«aube à fan composite »est donc plus économe en carburant et moins polluante que les technologies actuelles.

En accordant à la société américaine Albany l'exclusivité de l'exploitation des brevets sur cette technologie jusqu'en 2026, la direction interdit, de fait, la fabrication de cette pièce à haute valeur ajoutée en France.

Comment expliquer un tel abandon de technologie ?
Comment, dans ces conditions, expliquer qu'aucun industriel français n'ait été consulté pour être associé à la SNECMA moteur pour industrialiser ce nouveau procédé sur notre territoire ?

Ce bradage à l'étranger est d'autant plus scandaleux que tout cela a été financé sur des fonds publics.

La CGT du site a construit un dossier sur le sujet avec l'intention d'alerter au salon de l'aéronautique la presse, les professionnels de cette filière sur ce scandale.

Habitué à l'innovation, la commission économique du comité d'entreprise a choisi une clé USB un peu particulière (voir photo première page) pour communiquer ce dossier.

La direction de l'entreprise a tenté de s'opposer à sa distribution par l'utilisation d'une procédure de référé qu'elle a abandonné en dernière minute. Sans doute par peur de la publicité supplémentaire que donnerait une telle démarche sur un dossier qu'elle voudrait étouffer.

Donc affaire à suivre. ...

A Bordeaux, dans la filiale SEP, même histoire, mais avec une direction qui pour l'instant est mise en échec. Il s'agit de l'activité « capteurs » qu'elle voulait céder à un Fonds d'investissement américain (décidemment ?), mettant du même coup toute la filière en péril.

La crise économique et financière rendait encore plus incompréhensible cette cession d'une activité aussi porteuse de technologie d'avenir et aussi stratégique
L'affaire des capteurs sur Airbus montre l'importance de la maîtrise d'une telle technologie.

Cette affaire contredisait l'affirmation de M. Sarkozy qui garantissait la préservation de la stratégie de dissuasion nucléaire française malgré l'entrée de la France dans le commandement de l'OTAN (certains des capteurs SEP sont montés sur les chaudières nucléaires de la propulsion navale, sur les satellites ITAR, sur Ariane, sur les missiles M51, etc…).

C'est une activité de haute technologie extrêmement difficile à maîtriser.
Par exemple, le moindre défaut sur un capteur de pression peut entrainer l'échec d'un lancement d'une fusée Ariane, et donc mettre en cause ce programme qui représente 20.000 emplois en Europe
La SEP (Snecma Propulsion Liquide) est le seul centre d'excellence européen dans ce domaine de haute technologie.

La CGT a utilisé tous les moyens à sa disposition pour obliger le recul de la direction.

 Actions du personnel : avec des débrayages, la commission économique plusieurs fois ouverte à la participation du personnel, une pétiton largement signée par les salariés...

 Actions juridiques avec le droit d'alerte du CE, une expertise, la saisine du TGI de Bordeaux en référé

 Actions politiques avec de multiples interventions auprès des pouvoirs publics :
> Courriers aux ministères de tutelle mais aussi aux 352 députés, aux 171 sénateurs et parmi eux, les quelques 127 membres, députés et sénateurs, de la commission nationale des forces armées et des affaires étrangères.
> Demande d'audience au préfet.
> Adresse au président du Conseil économique et social de la région.
> Articles dans divers journaux régionaux

Des députés sont intervenus, notamment :
> 27/02/09 : question écrite de J.J. Candelier, PCF, membre de la commission de la Défense Nationale et des Forces armées
> Question au JO de Mme Lacuey, PS…
> Intervention du sénateur Mélenchon, PG

Après 4 mois de luttes, la direction a fini par jetter l'éponge et annoncé l'abandon du projet de vente de l'activité capteur.

Cela faisait longtemps que les salariés, avec leur syndicat, n'avaient pas obtenu une telle victoire qui sauve leur outil industriel.

Ils s'appuient sur ce succès pour déjouer les maneuvres de leur direction. Celle-ci n'a, en effet, pas complètement abandonné son projet et tente de sous- estimer la charge de travail pour justifier d'autres abandons. Mais fort de cette expérience, le syndicat CGT maintient la pression avec les salariés, et développe les contacts avec les interlocuteurs politiques mais aussi avec des acteurs du mouvement social dans les entreprises ayant des synergies avec l'activité SEP.

Cela a ainsi permis de découvrir que la direction SEP aurait refusé un contrat avec Technicatome (centrales nucléaires) parce que cette dernière entreprise exigeait un engagement contractuel supérieur à 7 ans!.

L'étape actuelle vise donc à obtenir le développement de l'activité, avec les investissements matériels et d'emplois nécessaires assortis de formation professionnelle.

1) Dans les Hauts de Seine, la CGT interpelle le Préfet

Monsieur le Préfet,

Les grèves et les manifestations du 29 Janvier et 19 Mars ont permis au monde du travail d'exprimer avec force ses exigences sociales, d'affirmer avec détermination son refus de faire les frais d'une crise dont il n'est absolument en rien responsable.

...
Il est nécessaire que les pouvoirs publics prennent en compte les exigences formulées par les salariés, les retraités et les chômeurs, (…)

C'est parce que le monde du travail a été sacrifié depuis trop longtemps par des politiques privilégiant en France et en Europe la rémunération du capital au détriment de celle du travail, que la crise économique connaît cette ampleur et cette profondeur inédites.

C'est parce que ce même cap de politique économique est maintenu que notre pays s'enfonce dans la crise, plus durement chaque jour.

Chaque jour qui passe confirme en effet que la relance économique n'est pas au rendez-vous, malgré les décisions gouvernementales d'injecter des centaines de milliards dans les banques et en aides diverses et généreuses aux entreprises (automobile, …etc.).

C'est vrai partout et dans les Hauts de Seine comme ailleurs, où chaque jour nous apporte son lot de suppressions d'emplois annoncées, ou envisagées, - avec ou sans PSE -, de restrictions ou de gels de salaires, de mise au chômage partiel, de perspectives de délocalisation (INSEE, …), de dégradation des services publics avec la RGPP (hôpital, école, justice, emploi, recherche, … etc.), de remise en cause de la Sécurité Sociale, ….etc.

Il est urgent pour les pouvoirs publics d'entendre l'exigence exprimée par les organisations syndicales de salariés appelant à redéfinir le sens, les objectifs et les moyens d'une relance économique.

A notre avis, la convention régionale signée le 16 Avril entre la DRTEFP, le Conseil régional et des partenaires sociaux, ne répond pas aux revendications et aux attentes des salariés qui aspirent à une véritable sécurisation de leurs emplois.

La CGT ne s'est pas engagée sur cet accord régional qui, face à la crise, n'en situe pas les causes ni les responsabilités, se contente de mesures d'accompagnement des salariés mis au chômage, en détournant pour cela de leur vocation initiale les fonds de la formation professionnelle continue et au final, ne se donne pas les moyens de stopper l'hémorragie de l'emploi, industriel notamment.

Notre organisation syndicale CGT plaide pour d'autres mesures réellement capables de relancer l'activité économique sur des bases saines et durables (…)

Cela passe en tous premiers lieux par la relance du pouvoir d'achat des actifs et des retraités, par le blocage immédiat de toute suppression d'emploi et donc par une relance qui sache conjuguer mesures pour l'investissement et la consommation.

Pour cela, la CGT estime que les pouvoirs publics, en premier lieu le représentant du gouvernement dans le département, se doivent de prendre les initiatives pour encourager et impulser un vaste mouvement de négociations, à ouvrir ou à ré-ouvrir dans toutes les entreprises des Hauts de Seine.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons pouvoir vous rencontrer.

Les exigences portées par la plate-forme revendicative définie au plan national peuvent et doivent être examinées au plan départemental à partir de toutes les traductions concrètes qu'en font les salariés de diverses entreprises et professions existantes sur les Hauts de Seine : dans l'automobile, l'aéronautique, la pharmacie, …etc.

Nous souhaitons également, dans ce cadre, vous faire part plus précisément, de notre conception de la relance économique nécessaire et des propositions CGT concernant le développement d'une nouvelle politique industrielle, particulièrement indispensable dans le contexte des Hauts de Seine et de la Région Ile de France.

Avec ces propositions pour une politique industrielle, la CGT s'inscrira dans la concertation demandée par Mme Lagarde, Ministre de l'Economie dans son courrier du 19 Janvier 2009. A ce propos, organiser une conférence départementale sur l'industrie et l'aménagement du territoire permettrait une meilleure confrontation des différentes options en présence et de tracer des perspectives réelles de relance.

Enfin, nous voulons examiner avec vous les questions relatives à la situation des travailleurs sans papiers, le besoin d'un guichet d'accueil spécifique consacré à la réception des demandes de régularisation formulées dans le cadre de l'article 40 de la loi du 20 Novembre 2007, l'état des procédures de régularisation en cours dans notre département.(...)

Dans la perspective de notre entretien, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

2) Rencontre de l'UD CGT avec le Préfet et la DDTE /

23 avril 2009

La CGT était représentée par plusieurs entreprises du privé (Snecma ; Renault ; Alliance Santé + USTM) **et du public** (CSD / Mairies ; EDF. Impôts ; Conseil Général ; Hôpital AP-HP ; Hôpital de Nanterre) et d'un camarade retraité pour l'USR.

La toute première intervention a consisté à rappeler les grandes lignes de notre démarche syndicale ... agir pour que les salariés ne soient pas ceux qui paient la crise puisqu'ils n'en sont pas responsables et donc agir pour une vraie relance économique qui ne peut passer que par la satisfaction des revendications syndicales exprimées dans la plate-forme unitaire.

D'entrée de jeu, nous avons affirmé le sens de notre démarche qui est de chercher à construire et développer l'emploi pour tous et non pas être cantonné à un rôle de « pompier du social », chargé de seulement gérer les conséquences des politiques antisociales désastreuses des soi-disant « entrepreneurs » du MEDEF.

Avec plusieurs séries d'exigences :

1. le besoin d'une politique industrielle développant nos atouts porteurs de créations d'emplois.

Le secrétaire du syndicat SNECMA a déposé un dossier complet sur « l'aube à fan composite », pièce et technologie d'avenir pour les moteurs d'avion, **mise au point en France grâce à de la recherche publique et des fonds publics mais dont la direction du groupe SAFRAN a vendu le procédé à une entreprise américaine.**

...Donc exigence que la fabrication des « aubes à fan composite » se fasse en France (de préférence Gennevilliers), ce qui génèrerait en amont de nouvelles formations pour les nouvelles qualifications nécessaires. (...)

En urgence, l'intervention des pouvoirs publics (Préfet ; DDTE) a été sollicitée pour deux entreprises :

- DCM (entreprise Métallurgie à Nanterre, disposant d'un personnel qualifié) où il y a des menaces de suppressions d'emplois portant sur un tiers de l'effectif.

- pour Alliance Santé (entreprise Chimie, de répartition pharmaceutique, à Gennevilliers) où les salariés avec la CGT sont confrontés à un PSE et à un non respect des procédures prévues en la matière par le Code du Travail ;

La CGT a affirmé le besoin pour notre pays de disposer d'une industrie car lorsque celle-ci n'existe pas, l'affaiblissement économique est assuré (...).

2. le besoin de développer les services publics, éléments de résistance et de contre-offensive face à la crise du système capitaliste ; le besoin de « soigner le social ».

- **CASH** (hôpital public de Nanterre), dichotomie entre les besoins (bloc opératoire) et les effectifs. ..

- EDF/GDF, en grève, sur salaires,

- Conseil Général avec des situations difficiles : fermeture de PMI et réduction de leur amplitude d'ouverture ; mise en cause du métier d'assistant social ; personnels T.O.S (techniciens, ouvriers, social) quasiment abandonnés et pour certains payés à la semaine ; contractuels subissant une grande précarité.

- **conditions de travail insupportables en hôpital et en Maison de retraite** manque criant de personnels, jours de repos travaillés, amplitudes de

12h etc...

- **difficultés accrues pour se loger**, (...)surloyers ; prix exorbitants des des maisons de retraite(...)

- **Sur le scandale permanent des conditions d'accueil des étrangers en Préfecture** i(...)
-
- **Sur le besoin d'une Bourse du Travail départementale** dont les Hauts de Seine continuent d'être privé bien qu'étant un des plus riches départements de France et le deuxième en Ile de France pour le nombre d'emplois (environ 1.000.000 de salariés public + privé).

- **Sur le service public des Finances,** la désorganisation provoquée par la fusion des Impôts et du Trésor remet en cause un principe de probité publique, (depuis 2003, 7 perceptions ont été fermées dans le 92 et 300 emplois ont été supprimés).

Intervention du Préfet

1/ Analyse du contexte

Le Préfet déclare partager notre analyse sur :
1. le caractère particulier de la situation actuelle : existence de la crise économique
2. le besoin d'un « appareil de production diversifié » : agriculture ; socle industriel ; services publics ;
3. les services publics : « amortisseurs » face à la crise ;

Sur les services publics, le Préfet a aussi dit son attachement à leurs valeurs et leur organisation territorialisée. Il estime que l'attachement des français aux valeurs du service public (il invoque à ce propos « le logiciel du citoyen français ») est une garantie face à ce qui les menace.

Diverses informations fournies :

- pas d'obligation d'appliquer le surloyer si engagement du bailleur sur un PLH pour la mixité sociale.
- accueil des étrangers : travaux prévus pour 150 places assises et des guichets plus nombreux.
- DDTE : les sections d'Inspection du Travail vont passer de 22 à 29 (puis à 30) ; une équipe renfort, pour le remplacement des congés, est mise en place. Sur les NAO, la DDTE est relativement peu saisie (par les syndicats) des difficultés de négociations.

2/ Pistes d'actions

Nécessité du « dialogue social », présenté comme la condition pour sortir de la crise et qu'il y ait une reprise. Le dialogue social peut et doit porter sur :

1. ce qui doit être fait (par exemple : le respect du Code du Travail dont « la Direction de la DDTE est le garant ») ;
2. ce qui peut être amélioré (par exemple : en cas de PSE, il y a des points de vigilance à observer, la DDTE a rédigé des fiches à cet effet).

Dans la forme que peut prendre ce dialogue social :

❑ le Préfet, partant du constat qu'il manque des lieux ou des espaces de concertation, recherche un accord de principe avec tous ceux qu'il souhaite réunir : organisations syndicales de salariés et patronales; collectivités locales ; l'Etat et ses services ; (*pour ce qui concerne ces derniers, c'est acquis, il y a engagement de la Préfecture et de la DDTE).*

❑ le Préfet recherche à définir avec les organisations syndicales une méthode de travail. Il esquisse celle-ci : « s'informer mutuellement ; négocier ; co-produire ».

S'agissant du « dialogue social », nous avons insisté :

- d'une part, sur la nécessité qu'il soit suivi, (qu'il y ait des réunions régulières de concertation allant au delà des traditionnelles « prises de contact » de début de prise de fonction par un nouveau Préfet) ;

- et d'autre part qu'il puisse porter sur des dossiers concrets et précis (exemple : le développement du potentiel industriel aéronautique avec la production par la SNECMA en France de « l'aube en fan composite ») afin d'éviter de tomber dans la « réunionite » ou les grandes messes.

Le préfet a tenu à souligner les limites de sa compétence (?) en matière de stratégie industrielle (par exemple, grand doute sur sa capacité à faire participer le PDG du groupe SAFRAN à une table ronde organisée par la Préfecture des Hauts de Seine, …)

3/ Perspectives d'actions immédiates

Des espaces d'intervention peuvent s'ouvrir pour la CGT dans le cadre de la concertation, du « dialogue social » que le Préfet nous a dit avoir la volonté de mettre en place.

C'est le cas par exemple, et il y a donc là des opportunités d'interventions à saisir :

❑ pour le dossier SNECMA sur les aubes à fan composite, leur production à Gennevilliers, source de créations d'emplois durables.
❑ Pour le respect des droits du travail dans les multiples batailles pour l'emploi ; Par exemple, sur Alliance Santé : « nous allons reprendre ensemble (DDTE et CGT) ce dossier » a indiqué la DDTE.
❑ Pour les mesures à prendre concernant l'égalité hommes-femmes au travail, préoccupation du Préfet, (nos revendications sur la petite enfance, les crèches publiques à défendre avec leurs emplois qualifiés nécessaires, …).
❑ Pour les services publics où, face à une espèce de méthode Coué selon laquelle l'attachement des français à leurs services publics serait une garantie suffisante à leur maintien, il nous faut faire entendre la vérité sur leur dégradation, les besoins de moyens en effectifs (notre objectif de « mémorandums / de cahiers revendicatifs »).

Pour investir ces espaces, que ce soit de véritables moments de confrontations utiles aux revendications, pour y faire prendre en compte nos propositions et expertises syndicales, il faudra de la ténacité et de la perspicacité, un effort de communication pour des expressions CGT claires et percutantes, à la mesure des réalités révoltantes vécues par les salariés.

Il faudra aussi et surtout, car nous ne pouvons nourrir d'illusions sur un « *partenariat social* », que nous sachions continuer à faire grandir le rapport de forces en faveur des salariés par nos interventions CGT dans les entreprises.

De ce point de vue, nous avons collectivement des mesures à prendre pour que notre activité CGT soit menée avec les salariés, en pleine connaissance de nos propositions revendicatives, de nos points de convergence comme de divergences avec les autres organisations (par exemple : Convention Régionale DRTE / Etat / syndicats sur l'emploi) afin qu'ils puissent investir les enjeux de construction de l'unité d'action syndicale.

Vous avez des expériences de luttes ?
Elles sont peut être originales ?
Elles sont couronnées de succès ?

Faites les partager. Communiquez les à la lettre du Rapse :

sbauer@pcf.fr

Statistiques du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité de la ville sur l' **« Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 1er trimestre 2009 - Résultats provisoires »** 15 mai 2009

Dans l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands hors agriculture (1), les effectifs salariés diminuent de 0,9 % (*)sur le premier trimestre 2009 et de 2,0 % (**) sur un an.

(1)Cette estimation d'emploi, réalisée par l'Insee à partir des résultats de l'enquête trimestrielle ACEMO et à partir des déclarations mensuelles des entreprises de travail temporaire adressées à l'Unédic pour l'emploi intérimaire, porte sur l'ensemble des entreprises de toutes tailles et de toutes activités hors agriculture, administrations, éducation, santé et action sociale. Ce champ représente environ 16 millions de salariés sur un total d'environ 23 millions. L'enquête trimestrielle ACEMO couvre pour sa part les entreprises de 10 salariés ou plus de ces secteurs, mais également les secteurs principalement non marchands, hors emplois publics.

* 0.9% de 16 millions de salariés représentent 140.000 emplois
** 2% représentent 320.000 emplois

Comment se répartissent les sorties de l'emploi (catégories A,B,C)?

Fin mars, 2 448 200 personnes étaient sans emploi catégorie A et 1 032500 exerçaient (à leur corps défendant) une activité réduite (catégories B, C)

	Mars 2008		Fev 09		Mars 09		Avril 09	
Licenciements écono-	**15400**	3.3%	**20100**	4.0%	**22500**	4.4%	**22600**	4.18%
Autres licenciements	**59000**	12.5%	**55600**	11.0%	**57500**	11.3%1	**55500**	10.27%
Fin de CDD	**116100**	24.6%	**123700**	24.5%	**126000**	24.7%	**126600**	23,43%
Fin de mission intérim	**41600**	8.7%	**47300**	9.4%	**46700**	9.2%	**44200**	8.18%
1eres entrées	**28800**	6.0%	**32400**	6.4%	**35400**	6.9%	**36500**	6.75%
démissions	**23600**	5.0%	**21300**	4.2%	**20400**	4.0%	**20300**	3.75%
Autres cas	**132700**	28.36 %	**149900**	29.63 %	**159800**	31.35%	**166400**	30.79%
Total	**467800**	100%	**505800**	100%	**509700**	100%	**540300**	100%

On note que les licenciements dit économiques augmentent considérablement (+ 46.1% entre mars 2008 et mars 2009) **mais leur part dans le total des demandeurs d'emplois reste réduite.**
Le gros des licenciés sont les fins de mission d'intérim et de CDD, c'est à dire l'emploi précaire, ce qui est commode pour ne pas annoncer de plans de licenciements.

Ceci étant, la vague des licenciements liée aux restructurations reste à venir!